

Réflexion 2050

Projet de Ville

Conseil jeunesse de Montréal



Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

11 octobre 2022



Montréal 

Coordination

Geneviève Coulombe, coordonnatrice

Rédaction

Élise Ducharme Rivard

Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809
Courriel : cjm@montreal.ca
Site Web : cjmtl.com

Membres du Conseil jeunesse de Montréal

Pentcho Tchomakov, président, Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, vice-président, Joia Duskic, vice-présidente, Myriam Boileau, Jessica Condemi, Rime Diany, Abdenour Douraid, Sarah El Ouazzani, Victor Estensoro Alvarez, Thomas Faustin, Rizwan Ahmad Khan, Gabriel Laferriere, Alice Miquet, Ghassen Soufi

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil jeunesse de Montréal le 27 septembre 2022.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Présentation du Conseil jeunesse de Montréal | 4 |
| Introduction | 5 |
| Fondements des recommandations formulées dans ce mémoire | 5 |
| Recommandations quant aux propositions du <i>Projet de Ville</i> | 7 |
| Population | 7 |
| Climat et environnement | 9 |
| Économie circulaire | 10 |
| Inégalités sociales | 11 |
| Logement | 11 |
| Patrimoine autochtone | 12 |
| Mobilité | 12 |
| Des activités de jour comme de nuit | 15 |
| Formes urbaines et occupation du sol | 16 |
| Infrastructures numériques | 16 |
| Occupation transitoire et espaces vacants | 17 |
| La gouvernance comme dimension transversale | 18 |
| Conclusion | 20 |
| Annexe – Sommaire des recommandations | 21 |

Présentation du Conseil jeunesse de Montréal

C'est pour mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais et Montréalaises et les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent que l'Administration municipale a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM). Ses activités ont officiellement débuté en février 2003.

Le CjM est composé de 15 membres âgé-es de 16 à 30 ans, dont une personne à la présidence et deux personnes à la vice-présidence. Ils et elles sont choisi-es de manière à refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise.

À titre d'instance consultative, le CjM a pour fonctions de :

- Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes et soumettre des recommandations au conseil de la ville;
- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes;
- Effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Introduction

Le CjM est heureux de participer à la consultation Réflexion 2050 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (« PUM 2050 ») de Montréal, dont les premières propositions ont été regroupées dans le document *Projet de ville*. Le CjM remercie l'OCPM et la Ville de Montréal de soumettre à une consultation publique la réflexion entourant ce plan qui sera structurant pour le futur de tous les Montréalais-es, particulièrement des jeunes d'aujourd'hui et de demain.

Comme il a le mandat de le faire, le CjM souhaite notamment s'assurer de la prise en compte des préoccupations et des intérêts des jeunes dans les discussions et les décisions qui découleront de cette consultation menant à l'adoption éventuelle du PUM 2050.

D'entrée de jeu, le CjM souhaite souligner le bon travail réalisé par la Ville de Montréal dans l'élaboration du *Projet de ville*. Il s'agit d'un projet satisfaisant avec de bonnes intentions constituant une base solide pour le PUM 2050. La vision de la ville qui y est présentée est non seulement inspirante et intéressante, mais elle permet également aux jeunes de s'y reconnaître et d'y entrevoir un avenir prometteur. Les propositions touchant aux quartiers et aux bâtiments les interpellent particulièrement.

Les recommandations énoncées par le CjM dans le présent mémoire touchent à toutes les dimensions énoncées dans le *Projet de ville* pour tenir compte des futurs possibles. Si plusieurs propositions faites dans le *Projet de ville* sont en effet intéressantes aux yeux des membres du CjM, certains aspects méritent d'être bonifiés afin de bien prendre en considération les préoccupations et les intérêts des jeunes. Parmi celles-ci, le PUM 2050 pourrait miser davantage sur le caractère vibrant de la vie nocturne de Montréal, sa nordicité, l'habitation destinée aux jeunes, notamment certains groupes de jeunes plus vulnérables, ainsi que sur la ville intelligente et sa gouvernance.

Les jeunes Montréalais-es d'aujourd'hui sont les futur-es citoyen-nes de 2050 et seront les principaux-ales touché-es par les décisions prises aujourd'hui quant au développement de la ville. Il va sans dire qu'il est primordial de tenir compte de leur vision de leur ville pour le futur et de leur inclusion dans les processus d'élaboration, mais aussi lors de sa mise en œuvre.

L'horizon 2050 est à la fois proche et lointain. S'il est vrai qu'il faut y réfléchir dès maintenant afin de développer la ville de manière cohérente aux valeurs des citoyen-nes et de mettre en place des projets structurants pour y arriver, l'adaptabilité demeurera une des clés du succès du PUM 2050. À cet effet, l'inclusion des jeunes dans les structures de gouvernance qui veilleront à la mise en place du PUM 2050 devrait permettre de toujours assurer cette représentativité des citoyen-nes de demain.

Fondements des recommandations formulées dans ce mémoire

Dans le cadre de la consultation de l'OCPM sur le PUM 2050 de Montréal, le CjM tient à faire valoir une pluralité de recommandations. Celles-ci sont basées sur des

recommandations émises à travers les années dans la foulée des multiples travaux et avis du CjM portant sur les enjeux identifiés dans le *Projet de ville*. Ces recommandations sont les fruits de recherches et de considérations portant particulièrement sur les enjeux concernant les jeunes Montréalais-es de 12 à 30 ans, et elles méritent une attention particulière dans le cadre de l'adoption d'un nouveau plan d'urbanisme et de mobilité 2050 puisqu'il concernera en premier plan cette population.

Sept dimensions sont identifiées dans le *Projet de ville*, et les diverses recommandations du CjM ont été organisées selon celles-ci. La question de la gouvernance est toutefois traitée de manière transversale. Les considérations quant au suivi et à la mise en œuvre du PUM à l'horizon 2050 sont ainsi regroupées sous le parapluie de la gouvernance.

Pour chaque dimension, le CjM a relevé les propositions du *Projet de ville* qui lui apparaissent les plus pertinentes et les plus intéressantes pour les jeunes et émet des recommandations qui permettraient de les bonifier pour prendre en compte les préoccupations et les intérêts des jeunes.

Recommandations quant aux propositions du *Projet de ville*

Population

En tant que groupe démographique à part entière avec des intérêts et des préoccupations particuliers, le CjM s'intéresse à la dimension populationnelle. Bien que les tendances futures laissent entrevoir un vieillissement de la population montréalaise, les jeunes tiennent à faire valoir leur présence en tant que groupe avec des intérêts et des préoccupations qui leur sont propres et invitent la Ville à en tenir compte dans l'élaboration du PUM 2050.

En lien avec l'aspect populationnel, la question du logement est celle qui préoccupe davantage les jeunes. Le CjM reconnaît d'ailleurs les propositions faites dans le *Projet de ville* visant à favoriser des logements de qualité et abordables.

La reconnaissance de certains enjeux comme l'augmentation des coûts des loyers et des propriétés de même que le besoin d'avoir une mixité générationnelle dans tous les arrondissements et les quartiers est saluée.

Plusieurs priorités identifiées par le CjM dans ses travaux, notamment au sujet du logement, demeurent d'actualité et méritent d'être considérées dans l'élaboration de lignes directrices pour 2050.

Tout d'abord, le CjM tient à souligner l'importance de **protéger le parc locatif existant et d'assurer l'abordabilité des loyers montréalais**. Il est important d'offrir aux jeunes Montréalais-es l'opportunité de s'établir en ville et de contribuer à la santé de leur ville sans qu'ils s'en voient refuser l'accès faute de moyens financiers.

En effet, dans son mémoire de 2019 portant sur le projet de règlement pour une métropole mixte et plus récemment encore en 2021 dans l'avis *Les jeunes Montréalais-es et le logement locatif: une situation précaire*, le CjM dressait le portrait du logement pour les jeunes, notamment pour certains sous-groupes comme les étudiant-es, les jeunes vulnérables, handicapé-es ou marginalisé-es et les jeunes familles. Ces travaux exposaient comment les jeunes sont affecté-es par la situation du logement à Montréal dans un contexte de rareté de logement et de hausse des prix des logements locatifs et des propriétés. L'actualité récente tend à démontrer qu'avec le coût des loyers et des propriétés à la hausse, il demeure plus pertinent que jamais de protéger les principes d'abordabilité et d'accès à la propriété pour les jeunes.

Dans la même lignée, il est primordial **d'encourager la création de projets immobiliers novateurs qui répondent aux diverses réalités de la jeunesse, et de créer des options d'hébergement adaptées aux besoins des jeunes en situation précaire**.

Les propositions qui sont faites dans le *Projet de ville* vont sans aucun doute dans la bonne direction, mais méritent d'être mieux définies. Le CjM espère que les recommandations qui suivent, faites dans le cadre de son *Mémoire sur le règlement pour une métropole mixte*, permettront à la Ville d'intégrer des moyens plus concrets pour tenir compte des intérêts et des préoccupations des jeunes en matière de logement dans l'élaboration du PUM 2050.

La réalité de certaines populations jeunes à considérer

- Favoriser la création de logements qui reflètent les diverses réalités des étudiant-es, tels que les étudiant-es monoparentaux-ales, les étudiant-es marié-es et les étudiant-es à mobilité réduite, etc.
- Stimuler les organismes sans but lucratif (OSBL) à démarrer des projets d'habitation pour les 18-30 ans permettant une plus grande flexibilité dans les 15 critères de sélection afin de rendre les logements sociaux plus accessibles à la clientèle jeunesse, particulièrement celle vulnérable, handicapée ou marginalisée.
- Porter une attention particulière à ce que soient considérés, dans les projets bénéficiant des programmes municipaux d'habitation et les logements sociaux, non seulement les besoins des jeunes familles (notamment en matière d'accèsion à la propriété ou de logements familiaux convenables), mais aussi ceux des jeunes en général, qui seront probablement, dans un proche avenir, des familles à leur tour.

Pistes de bonification pour encourager une plus grande mixité

- Inciter les promoteurs à inclure la création de toits verts dans leurs projets afin de les bonifier.
- Encourager les promoteurs immobiliers à respecter les principes d'accessibilité universelle dans leurs projets soumis au règlement ou cédés à des organismes municipaux comme l'Office municipal d'habitation de Montréal.
- Utiliser le répertoire de vulnérabilité pour déterminer les bâtiments vacants à revaloriser dans le cadre de projets d'habitation cédés ou construits clefs en main par les promoteurs¹.

D'autres recommandations tirées de l'avis *Les jeunes Montréalais-es et le logement locatif: une situation précaire* sont aussi pertinentes au sujet du logement dans le cadre de l'élaboration du PUM 2050.

- **Que la Ville de Montréal exploite davantage les outils dont elle dispose pour la création d'unités de logement perpétuellement abordables pour les jeunes à travers le financement direct et la mise à disposition de terrains ou d'immeubles dédiés à cet objectif.**
- **Que la Ville de Montréal et les arrondissements protègent, par leur réglementation, le parc locatif existant en explorant le potentiel du zonage locatif et en interdisant la réduction du nombre de logements dans les bâtiments existants, la division et la subdivision de logements, ou encore la conversion des maisons de chambres en un autre usage résidentiel.**
- **Que la Ville de Montréal étudie le potentiel de la sous-occupation des logements à Montréal et assure un suivi des terrains, bâtiments et locaux**

¹ [Mémoire sur le règlement pour une métropole mixte](#), p. 14-15.

vacants pouvant faire l'objet d'une revalorisation prioritaire pour la création de logements abordables².

Garder les jeunes en ville en mettant en place des mesures qui favorisent leur accès au logement est un facteur de succès pour une ville vibrante et dynamique.

Climat et environnement

Le climat et l'environnement sont sans contredit au cœur des préoccupations des jeunes. Les jeunes s'impliquent pour la cause de la lutte contre les changements climatiques. La Marche pour le climat du 27 septembre 2019 et les suivantes auxquelles ont participé des dizaines, voire des centaines, de milliers de jeunes en sont certainement une bonne illustration. Par ailleurs, de nombreuses études et reportages récents font état de l'écoanxiété vécue par les jeunes et les jeunes adultes, signe qu'il s'agit réellement d'une préoccupation pour elles et eux. En effet, ce sont les jeunes qui vivront avec les conséquences favorables ou défavorables des choix qui sont faits aujourd'hui en matière de climat, d'environnement et d'adaptation aux changements climatiques.

Heureusement, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan climat à l'horizon 2050 et tient compte des enjeux relatifs au climat et à l'environnement dans les propositions qu'elle a faites dans le *Projet de ville*. Parce que l'urbanisme et la mobilité ont une incidence directe sur le climat et l'environnement, il était absolument nécessaire d'y intégrer des propositions qui permettront à Montréal d'être plus résiliente et de mieux s'adapter aux changements climatiques.

Le CjM tient donc à souligner les propositions qui visent à encourager des projets d'innovation comme des projets d'agriculture urbaine, à favoriser la biodiversité, à aménager des espaces verts, notamment sur les toits des bâtiments, à créer des jardins et des aménagements permettant la rétention des eaux de pluie et à multiplier les mesures de verdissement. Il va sans dire que toutes ces propositions aideront à verdir la ville et à la rendre plus résiliente face aux changements climatiques qui pourraient affecter non seulement ses infrastructures, mais aussi nuire à la qualité de vie des citoyen-nes.

De nombreux enjeux relatifs à cette dimension et pertinents aux yeux des jeunes Montréalais-es se retrouvent dans les travaux du CjM. Déjà en 2012, dans son *Mémoire : rapport des consultations du Conseil jeunesse de Montréal tenue dans le cadre de l'élaboration de la stratégie jeunesse municipale 2012-2015*, le CjM recommandait « que la Ville de Montréal utilise l'urbanisme comme un outil de protection de l'environnement et de développement durable, notamment en contribuant à la mise en place d'une politique d'agriculture urbaine, en fixant des cibles de réduction de l'utilisation de l'automobile et en favorisant la construction de modes d'habitation éco-énergétiques alternatifs »³.

² [Les jeunes Montréalais.es et le logement locatif : une situation précaire](#), p.21-22.

³ [Mémoire : rapport des consultations du Conseil jeunesse de Montréal tenue dans le cadre de l'élaboration de la stratégie jeunesse municipale 2012-2015](#), p. 14

Ainsi, dans le cadre du développement du PUM 2050, le CjM recommande de prioriser les considérations relatives à la biodiversité, au développement durable et à l'agriculture urbaine dans l'aménagement de son territoire. Ces considérations peuvent prendre de nombreuses formes, notamment la **promotion de rues vertes et de jardins communautaires, le financement de projets de toitures végétales et la protection de la biodiversité à Montréal**. Elles peuvent également se manifester à travers des **pratiques et des stratégies au cœur desquelles figurent l'économie circulaire, ainsi que la promotion et la sensibilisation à une consommation plus responsable de l'eau**.

En 2007, le CjM avait produit un avis portant sur les toits verts et la gestion de l'eau dans lequel on retrouve certaines recommandations toujours pertinentes aujourd'hui. Le CjM y recommandait notamment **d'offrir des subventions ou des réductions de taxes pour encourager les toitures vertes et d'intégrer des toitures vertes aux projets de logements sociaux** portés par la Ville comme lieu de socialisation pour les personnes plus démunies, mais aussi comme espace pouvant servir à la culture d'aliments frais⁴.

Économie circulaire

Bien que l'économie circulaire soit reconnue un moyen de stimuler l'innovation et la créativité, le *Projet de ville* ne fait que très peu de propositions concrètes d'initiatives permettant de réellement mettre en place un écosystème d'économie circulaire à Montréal. Ayant produit un avis sur l'économie circulaire en 2020, le CjM aimerait ainsi rappeler certaines des recommandations faites dans ce dernier en lien avec l'urbanisme et la mobilité afin d'offrir des pistes concrètes visant à rendre Montréal plus circulaire et durable.

- **Que la Ville de Montréal et les arrondissements procèdent à une révision de leur réglementation afin de favoriser l'intégration de pratiques circulaires, et ce, tout spécialement en ce qui concerne les approvisionnements, le zonage du territoire, les grands projets d'infrastructures ainsi que les secteurs de la construction, de l'habitation et de l'alimentation;**
- **Que la Ville de Montréal s'engage à instaurer des rues zéro déchet, à favoriser l'écoconception des événements qui se déroulent sur son territoire, à mettre en place un incubateur d'entreprises axé sur les innovations en économie circulaire, à élargir le rôle des écocentres et à encourager et à mettre de l'avant les initiatives réalisées par les jeunes⁵.**

⁴ [Une eau PURE pour que le VERT dure](#), p.17

⁵ [Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable](#), p.57

Inégalités sociales

Au cours des années, dans le cadre de ses travaux, le CjM a émis de nombreuses recommandations abordant divers enjeux ayant trait aux inégalités sociales qui touchent les services offerts par la Ville de Montréal. La réflexion entourant l'élaboration du PUM 2050 est donc une excellente occasion de rappeler certaines de ces recommandations touchant à l'urbanisme et à la mobilité afin d'atténuer certaines inégalités sociales qui touchent les jeunes et certains groupes de jeunes plus vulnérables encore davantage.

D'entrée de jeu, en matière d'inégalités sociales, le CjM aimerait aussi soulever que plusieurs des inégalités sociales identifiées dans le *Projet de ville* telles que le logement, les inégalités territoriales et la précarité financière affectent particulièrement les jeunes. Le CjM reconnaît cependant les efforts de la Ville pour réduire certaines inégalités sociales grâce aux propositions faites dans le *Projet de ville*, notamment en matière de logement et de valorisation du patrimoine autochtone.

De plus, parmi les mesures qui pourraient permettre de pallier les inégalités sociales et qui sont dans le giron du PUM 2050, la Ville doit **poursuivre la promotion des services adaptés aux populations ayant des limitations fonctionnelles et physiques et contribuer à leur inclusion en s'assurant que les équipements correspondent à leurs besoins.**

Finalement, une emphase particulière devrait être mise sur l'importance de **développer le transport et les infrastructures publiques afin de pourvoir aux besoins des quartiers les moins bien desservis, ainsi qu'aux personnes soumises à des horaires atypiques.**

Logement

Comme détaillé dans la section « Population », l'accès au logement abordable demeure un enjeu clé sur lequel il faudra porter une attention particulière dans le PUM 2050. C'est d'autant plus vrai pour certains sous-groupes de jeunes comme les jeunes en situation de vulnérabilité, notamment les jeunes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance, les jeunes impliqués dans le domaine de la prostitution ou des milieux de la rue et les jeunes Autochtones qui vivent davantage d'inégalités sociales.

Pour ce faire, le CjM réitère une recommandation qu'elle avait faite dans l'avis *Jeunes et itinérance : Dévoiler une réalité peu visible*, soit « **que la Ville de Montréal favorise une offre d'alternatives résidentielles qui s'accompagne de mécanismes de consultation, de concertation et de dialogue entre les jeunes et les résident-es, commerçant-es et intervenant-es communautaires du quartier habité** »⁶.

La question du logement (et même du transport) est également primordiale à l'accueil en ville et au bien-être des jeunes Autochtones. En effet, dans *l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones*, on constate que le logement a une influence fondamentale sur la qualité de vie et est intimement lié à l'état de santé et au sentiment général de bien-être. Il est ainsi essentiel de souligner le rôle des services d'accueil,

⁶ [Jeunes et itinérance : Dévoiler une réalité peu visible](#), p. 37.

notamment le logement et le transport, pour faciliter l'arrivée à Montréal et l'organisation de la vie personnelle et familiale des jeunes Autochtones⁷.

Patrimoine autochtone

Un autre engagement clé identifié par le CjM dans le contexte de l'élaboration du PUM 2050 est de **valoriser la présence et la contribution des jeunes Autochtones au sein de la ville, notamment dans le domaine des arts**. Cette recommandation est similaire à la proposition faite dans le *Projet de ville* de mettre davantage en valeur l'histoire et la présence autochtones à Montréal, en célébrant la créativité et les pratiques culturelles des différentes nations autochtones.

Comme le rapportait l'*Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones*, « la valorisation et le rayonnement de l'art et de la culture autochtones s'avèrent quant à eux incontournables pour le développement d'une identité culturelle forte et positive. Cette valorisation passe par le financement soutenu des organismes de création, de diffusion et de mise en valeur de l'art autochtone, mais aussi par le soutien au développement de la carrière des artistes autochtones émergents⁸. »

Le CjM espère que le PUM 2050 offrira des opportunités à cet égard.

Mobilité

La mobilité est également une priorité pour les jeunes à Montréal, et ceci se reflète dans la portée et l'envergure des recommandations émises par le CjM en ce sens à travers les années. Les nombreux avis et mémoires touchant à cette dimension et la récurrence avec laquelle ce thème a été abordé dans les travaux du CjM témoignent de l'importance que les jeunes accordent à cet enjeu.

La principale raison de l'importance qu'accordent les jeunes aux enjeux de mobilité est exposée dans le dernier avis du CjM à ce sujet, *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais-es de 17 à 30 ans*. « La mobilité joue un rôle important dans cette adaptation [la jeunesse étant caractérisée par une période d'adaptation à des situations nouvelles] puisqu'elle est un vecteur d'émancipation, mais aussi d'intégration économique et sociale. L'accès à la mobilité, c'est-à-dire la capacité et le potentiel à se déplacer, est pourtant très inégalement distribué entre les groupes sociaux et entre les territoires, en raison notamment du lieu de résidence ou des secteurs d'emploi et d'études. Vu les nombreuses transitions auxquelles elle fait face, la jeunesse est particulièrement affectée par l'inégalité d'accès à la mobilité, que celle-ci soit d'ordre spatial, temporel, économique, psychologique, physique, etc. »⁹. Bref, la mobilité joue un rôle important dans l'émancipation des jeunes.

C'est d'autant plus vrai pour les jeunes qui vivent en périphérie des quartiers centraux.

Par ailleurs, comme le soulignait *Montréal, ma ville, mon choix? Avis sur sentiment d'appartenance des jeunes*, le transport ou la mobilité, comme d'autres facteurs d'ordre

⁷ [Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones](#), p. II.

⁸ Idem, p. V.

⁹ [Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais-es de 17 à 30 ans](#), p. 12.

économique comme l'habitation, l'emploi et les études, contribue au développement d'un sentiment d'appartenance territoriale des jeunes envers leur ville¹⁰.

Les jeunes sont également de grands usager-es du transport collectif et des adeptes du transport actif.

Le CjM ne peut donc que saluer les nombreuses propositions regroupées sous les axes de la métropole et du quartier qui touchent à la mobilité. Notons par exemple l'accès au territoire facilité par des transports collectifs efficaces et de grandes infrastructures bien intégrées dans leur milieu, l'amélioration de l'accès à certains grands parcs grâce à des services de navettes, la création de nouveaux liens verts, actifs et collectifs qui amoindrissent les effets de barrière des autoroutes et des autres grandes infrastructures de transport et des quartiers qui font place à la mobilité douce et au design universel.

Ces propositions se rapprochent de certaines recommandations faites par le CjM à travers le temps.

En effet, le CjM a encouragé à répétition l'investissement dans des modes de transport alternatifs à l'utilisation automobile, notamment le transport collectif ainsi que dans les transports actifs. Cet accent sur les transports alternatifs s'étend à **prioriser un accès abordable, prolongé et efficace du transport collectif sur l'ensemble du territoire montréalais, ainsi qu'à poursuivre les efforts de développement de l'espace urbain en augmentant les aires piétonnes et les pistes cyclables tout en assurant le passage sécuritaire des piétons et des vélos.**

Le CjM aimerait également réitérer certaines recommandations tirées de *l'Avis sur la mobilité des jeunes montréalais-es de 17 à 30 ans* qui pourraient s'avérer pertinentes dans le cadre du PUM 2050.

- **Que l'ARTM et la STM portent une attention particulière au passage d'un mode à un autre en conceptualisant les pôles d'échanges intermodaux comme des espaces piétons afin, entre autres, de rendre la transition plus fluide, agréable et sécuritaire.**
- **Que la Ville de Montréal soutienne les déplacements en transports durables sur l'ensemble du territoire montréalais en favorisant la création et le maintien d'infrastructures adéquates et sécuritaires ainsi que l'ajout de stationnements sécurisés pour vélos, particulièrement autour des pôles d'échange intermodaux.**
- **Que la Ville de Montréal priorise les modes de transports durables sur la voirie, notamment en instaurant des espaces suffisants et sécuritaires pour les piétons, des pistes cyclables ainsi que des mesures préférentielles pour les autobus.**
- **Que la Ville de Montréal et les acteurs métropolitains du transport tels que l'ARTM et la STM, étudient la possibilité d'implanter des pôles de mobilité dans les pôles d'emplois excentrés inspirés de celui déjà mis en œuvre à Montréal, au pied de la Tour de la Bourse.¹¹**

¹⁰ [Montréal, ma ville, mon choix ? Avis sur le sentiment d'appartenance des jeunes](#), p. 6.

¹¹ [Avis sur la mobilité des jeunes montréalais-es de 17 à 30 ans](#), p. 52-53.

Activités

La vision des activités proposée dans le *Projet de ville* est attirante, particulièrement la vision proposée dans l'axe des quartiers. En effet, elle projette une vie de quartier dynamique qui répond aux intérêts de toutes et tous et qui favorise le vivre ensemble.

Rues et ruelles comme lieux de socialisation, équipements collectifs optimisés, revalorisation de certains lieux pour en faire des lieux de rencontres propices aux activités et événements et mutualisation des équipements, les propositions portant sur une offre équilibrée d'équipements collectifs et d'espaces publics qui soutiennent la vie dans les quartiers sont particulièrement inspirantes. Les propositions relatives au développement d'infrastructures ou d'activités permettant aux Montréalais-es d'assumer et de profiter pleinement de l'hiver et d'assumer leur nordicité sont également inspirantes. Elles auraient d'ailleurs gagné à être plus présentes dans les propositions puisqu'elles font partie intégrante de l'identité et du sentiment de fierté d'être Montréalais-e.

Les activités forment le cœur d'une ville. De nombreux travaux du CjM se sont d'ailleurs penchés sur différentes avenues possibles pour bonifier leur présence et leurs bienfaits dans la vie urbaine.

Dans l'espoir de bonifier les propositions relatives aux activités et afin que celles-ci soient le plus attrayantes possible pour les jeunes, le CjM recommande en premier lieu de **maintenir et de développer des infrastructures accessibles et de qualité permettant aux jeunes de pratiquer des activités sportives, récréationnelles et artistiques**. Il importe également de s'assurer que ces activités répondent aux besoins d'utilisation des jeunes. À ce chapitre, il serait pertinent que le PUM 2050 **assure une certaine cohérence entre les stratégies de développement de la Ville en matière d'infrastructures sportives, de loisirs et culturelles, pour que les décisions prises par les arrondissements et les sociétés paramunicipales le soient en fonction d'une coordination générale des besoins à l'échelle de la Ville** plutôt qu'uniquement en fonction de leurs propres paramètres. Ceci permettrait d'assurer une certaine équité pour les jeunes, peu importe leur arrondissement.

Le CjM souhaite également réitérer une recommandation de longue date visant à **favoriser l'accès des jeunes à divers services, notamment de sport et de loisirs, par le biais de tarifs jeunesse**. En effet, dans un mémoire datant de 2010 portant sur les priorités d'action jeunesse de la Ville de Montréal, le CjM avançait déjà à l'époque que pour améliorer la desserte de sports et de loisirs pour les jeunes Montréalais-es, l'établissement d'une politique de tarification jeunesse était une piste permettant de rendre la pratique du sport et des loisirs plus accessibles pour les jeunes, sans discrimination quant à leur statut¹². Un meilleur arrimage entre les arrondissements et les organismes paramunicipaux permettrait ainsi d'assurer une uniformisation et un certain équilibre à travers le territoire montréalais afin que les jeunes aient accès aux activités qui les intéressent.

¹² Conseil jeunesse de Montréal, 2010, Priorités d'action jeunesse de la Ville de Montréal.

Il en va non seulement de l'accessibilité, mais également du dynamisme des activités auxquelles les jeunes sont nombreux à participer.

Avoir une offre équilibrée d'équipements collectifs et d'espaces publics qui soutiennent la vie dans les quartiers signifie non seulement d'avoir une offre d'activités qui intéressent les jeunes, mais aussi de **favoriser le développement et le rayonnement d'activités portées par des jeunes**.

Des activités de jour comme de nuit

Finalement, concernant les jeunes et les activités, il est important de souligner que ces activités peuvent se tenir le jour autant que la nuit.

En effet, le plus récent avis du CjM intitulé *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics* rapporte bien comment les jeunes sont des acteurs de la nuit et comment l'aménagement et le mobilier urbain, notamment les parcs, sont vitaux pour les pratiques nocturnes des jeunes. Ces pratiques communes chez les jeunes sont chiller, explorer et découvrir, flâner, pratiquer un sport, fêter, jouer et rentrer chez soi.

Ainsi, le CjM recommande que la Ville de Montréal **reconnaisse les jeunes Montréalais-es comme des acteurs et actrices légitimes de la nuit, et soutienne des initiatives entreprises en ce sens**. Plus concrètement, voici les recommandations faites par le CjM dans son avis et qui sont pertinentes dans le cadre de la réflexion sur le PUM 2050 en ce qui a trait aux activités nocturnes et à l'aménagement du mobilier urbain, notamment des espaces publics où celles-ci peuvent se tenir.

- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, assouplisse la réglementation en vigueur afin de permettre une fréquentation plus tardive des espaces publics, notamment des installations sportives et sanitaires dans les parcs publics.
- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, adapte l'éclairage aux diverses pratiques nocturnes, entre autres en offrant un éclairage dirigé plus tardivement, voire toute la nuit, dans certains lieux stratégiques tels que les sentiers et allées traversant les parcs publics ainsi que les installations sportives, tout en respectant les directives du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal afin qu'un tel éclairage ne constitue pas une nuisance pour le voisinage.
- Que la Ville de Montréal s'assure de la disponibilité en nombre suffisant d'installations sanitaires propres, sécuritaires et adéquates pour une utilisation nocturne dans les parcs publics.
- Que la Ville de Montréal améliore l'offre de services et d'activités nocturnes
- Que la Ville de Montréal favorise la participation des jeunes Montréalais-es à la vie nocturne, tout en veillant à prendre en compte leurs capacités économiques dans la programmation et l'organisation de l'offre de services et d'activités nocturnes.
- Que la Ville de Montréal développe une offre de services et d'activités nocturnes décentralisée par le biais de budgets participatifs, de consultations publiques et d'un soutien financier aux organismes qui participent au développement

- socioculturel, et qu'elle porte une attention particulière aux besoins et aux attentes des jeunes à l'échelle locale.
- Que la Ville de Montréal favorise l'inclusivité dans le développement d'activités nocturnes et qu'elle montre un souci pour la diversité des profils et des besoins des jeunes Montréalais-es.¹³

Formes urbaines et occupation du sol

Le PUM 2050 contribuera à orienter la manière et les priorités selon lesquelles le territoire montréalais est peuplé, tant à l'échelle de la métropole, du quartier et du bâtiment. Puisqu'il touchera à autant d'aspects de la vie des Montréalais-es, le CjM espère que celui-ci permettra de renforcer la qualité du cadre de vie urbaine des citoyen-nes, notamment en matière de sécurité, d'espaces publics et de milieux naturels. Pour ce faire, il est **nécessaire que les formes urbaines et l'occupation du sol permettent de promouvoir une utilisation nocturne saine et sécuritaire de l'espace public, la réduction de la place de l'automobile et l'augmentation, en quantité et en qualité, des infrastructures piétonnes, ainsi que celles dédiées aux transports actifs.**

Par ailleurs, le CjM salue les propositions visant à assurer la distribution équitable des infrastructures urbaines sur l'ensemble du territoire montréalais comme celles visant à multiplier des pôles sur l'ensemble du territoire et d'avoir des transports collectifs qui desservent les pôles d'emplois et d'équipements collectifs.

Infrastructures numériques

S'il est vrai que les infrastructures numériques seront appelées à se multiplier avec les années et donc qu'il faudra penser à leur déploiement et leur répartition sur le territoire, le CjM est surtout préoccupé par le développement responsable, transparent, inclusif, intelligible et démocratique des technologies qui font d'une ville une ville connectée. Tel qu'il en a fait la recommandation dans son *Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal – Assurer une gouvernance responsable, juste et inclusive*, il sera nécessaire « **d'inviter les citoyen-nes à participer à la réflexion quant au rôle des nouvelles infrastructures numériques et de surveillance dans la ville**¹⁴.

Par ailleurs, dans le cadre de la présente consultation dont l'objectif est d'imaginer la ville de 2050, les systèmes de décision automatisés (SDA) doivent être pris en considération puisqu'ils feront fort probablement partie de la gestion urbaine et de la mobilité de 2050. Encore une fois, au-delà des infrastructures numériques qui seront requises, leur utilisation doit ainsi amener une réflexion sur leur gouvernance.

¹³ [Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics](#)

¹⁴ [Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal – Assurer une gouvernance responsable](#)

Le concept de ville intelligente ou de ville connectée est déjà une réalité à Montréal et une tendance qui sera certainement amenée à prendre de l'ampleur avec le temps. Le CjM a d'ailleurs présenté quelques projets pilotes ou en cours dans son récent *Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal : assurer une gouvernance, responsable, juste et inclusive*, dont au moins un, celui de l'abribus connecté, était relatif à la mobilité. Il est donné de penser que ce concept de ville intelligente et l'utilisation de SDA prendra de l'ampleur avec les développements technologiques futurs d'ici 2050.

Bien que le *Projet de ville* n'aborde que très peu la ville intelligente autrement que sous l'angle des infrastructures numériques, le CjM est d'avis que celle-ci sera une réalité bien présente en 2050 et qu'elle offre plusieurs opportunités en matière de gestion urbaine et de mobilité.

Le CjM reconnaît que la Ville de Montréal a déjà pris l'engagement dans sa *Charte des données numériques* d'engager la participation publique, mais aimerait réitérer, comme il l'a fait dans son *Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal : assurer une gouvernance, responsable, juste et inclusive*, l'importance **d'encourager l'élaboration de mécanismes de participation publique pour engager les citoyen·nes sur l'utilisation des SDA et la gouvernance des données qui en découle**¹⁵.

Occupation transitoire et espaces vacants

À ce chapitre, le *Projet de ville* identifie bien la problématique des espaces vacants et de l'occupation transitoire. Il y a, à Montréal, une raréfaction de l'espace disponible de même qu'un défi de préservation et de protection du patrimoine en raison notamment du renouvellement du cadre bâti.

Le CjM trouve particulièrement intéressante la proposition visant à préserver et mettre en valeur les bâtiments emblématiques de Montréal pour y accueillir de nouveaux usages qui répondent aux besoins de la population. À la lecture du *Projet de ville*, le CjM était très satisfait de cette proposition, similaire à des recommandations qu'il avait faites dans de récents travaux.

Il s'agit d'un enjeu auquel s'est intéressé le CjM dans son *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*. En effet, les espaces vacants revêtent une importance particulière pour les jeunes, car ils contribuent au sentiment d'appartenance des jeunes envers leur ville. Comme rapporté dans l'avis, « en s'investissant dans ces lieux, les jeunes s'engagent pour leur ville et y participent avec toute leur créativité »¹⁶. Pour différentes raisons, les personnes impliquées dans les projets transitoires sont principalement de jeunes adultes. Premièrement, car faute de moyens de financement importants, les projets transitoires créés dans les espaces vacants dépendent en grande partie d'un capital social issu des réseaux sociaux et de l'économie circulaire, des sphères où les jeunes sont généralement bien impliqués.

¹⁵ [Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal](#), p. 102.

¹⁶ [Synthèse Avis sur l'utilisation des espaces vacants : une perspective jeunesse](#), p.4.

Finalement, les projets transitoires se caractérisent par des valeurs chères aux jeunes Montréalais-es comme la coopération, l'expérimentation, la flexibilité, une attitude démocratique et une vision locale¹⁷.

Ainsi, il est important pour les jeunes de **mettre de l'avant l'occupation transitoire des bâtiments qui s'y prêtent. Les espaces vacants méritent d'être mobilisés au bénéfice des communautés locales pour qu'il s'y développe de nouveaux espaces de vie pour les jeunes Montréalais-es.**

La gouvernance comme dimension transversale

Une des orientations qui sous-tend l'ensemble des propositions, visant à contribuer à la qualité de vie des Montréalais-es, est d'amplifier la démocratie et la participation citoyenne.

Le *Projet de ville* identifie la gouvernance comme une des dimensions des futurs possibles pour la ville de 2050 et les tendances et les repères qui pourraient la composer. Quant à la gouvernance, les ingrédients du futur qui ont été identifiés font notamment référence à une gouvernance plus participative, des nouvelles formes de gouvernance, une augmentation des préoccupations relatives à l'utilisation des données massives et une volonté de réconciliation avec les peuples autochtones pour combattre la discrimination dans les manières de planifier le territoire.

Ces ingrédients du futur rejoignent plusieurs des préoccupations du CjM en matière de gouvernance. Les repères pour une action collective vont également dans la bonne direction.

Malgré cela, le CjM ne peut être qu'en accord avec les groupes ayant participé aux discussions de préconsultation menés par l'OCPM qui ont tous relevé le manque de clarté quant à la gouvernance, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre du PUM 2050. Si les ingrédients du futur et les repères pour une action collective sont justes et pertinents, le *Projet de ville* manque pour l'instant de clarté quant aux moyens qui seront réellement mis en place pour assurer la gouvernance du PUM entre son adoption et son échéance en 2050.

À cet effet, le CjM souhaite ainsi proposer d'y inclure certaines recommandations qui permettraient de **rendre plus concrets et plus structurants des mécanismes de gouvernance qui incluent les jeunes et leurs préoccupations.**

En 2015, dans son avis *Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés*, le CjM et le Forum jeunesse de l'île de Montréal dressaient un portrait de la présence des jeunes dans les instances décisionnelles de la Ville et émettaient des recommandations afin de réduire les freins et d'accroître leur présence dans celles-ci.

Comme mentionné dans l'avis, «[...] des actions concrètes doivent être entreprises pour relever les défis du développement et de la juste représentation de la relève, de l'équité

¹⁷ [Synthèse Avis sur l'utilisation des espaces vacants : une perspective jeunesse](#), p.4.

générationnelle et d'une meilleure représentativité de la réalité montréalaise au sein des instances décisionnelles et consultatives.» Ainsi, les priorités du CjM quant à la dimension de la gouvernance portent non seulement sur la participation active et engagée des jeunes Montréalais-es dans les processus décisionnels de leur Ville, mais aussi sur la capacité d'innovation de ces derniers, une perspective qui peut être portée par les jeunes. Bien que la connaissance thématique et l'expertise soient parfois requises comme critère prépondérant de sélection pour siéger au sein d'instances décisionnelles d'organismes municipaux et paramunicipaux, les jeunes peuvent amener une perspective d'innovation et de renouveau bénéfique aux organisations.

Les recommandations formulées dans l'avis de 2015 sont toujours pertinentes aujourd'hui et le CjM recommande de **favoriser la présence des jeunes au sein d'instances décisionnelles et consultatives en matière d'urbanisme et de mobilité ainsi que de permettre et d'encourager des initiatives originales en matière de mobilité, de logement, d'écologie et de culture.**

Pour ce faire, la Ville de Montréal aurait intérêt à **engager les jeunes à travers des processus de consultation qui sont plus conviviaux et locaux.**

Le CjM recommande par ailleurs **qu'une plus grande attention soit portée à l'élaboration de formations, à la création de postes au sein de différentes instances de la Ville et à la conception de campagne d'informations spécifiquement dirigées vers les jeunes Montréalais-es.** À ce sujet, plusieurs recommandations de l'avis portaient sur l'affichage et le recrutement auprès des jeunes. Ces dernières sont toujours pertinentes aujourd'hui. Par exemple :

- Que les instances décisionnelles et consultatives revoient leurs méthodes de publicité et de recrutement pour mieux rejoindre les jeunes aptes et intéressés à siéger dans ces instances.
- Qu'une collaboration soit établie entre les comités consultatifs d'urbanisme, le Conseil jeunesse de Montréal et le Forum jeunesse de l'île de Montréal pour mieux faire connaître leurs méthodes de recrutement et les postes à pouvoir auprès des jeunes.
- Que davantage d'activités de promotion des banques de candidates et candidats aptes et intéressés à siéger à une instance décisionnelle ou consultative soient réalisées auprès de celles-ci.
- Que davantage d'activités de promotion des formations qualifiantes disponibles et des occasions d'implication soient réalisées auprès des jeunes.¹⁸

¹⁸ [Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés](#)

Conclusion

Pour conclure, le CjM espère que la voix des jeunes quant aux questions d'urbanisme et de mobilité sera entendue et que les recommandations qu'il fait dans le présent mémoire trouveront écho dans la mouture finale du PUM 2050.

Les jeunes sont particulièrement intéressé-es par les questions d'urbanisme et de mobilité puisqu'ils et elles peuvent vivre certaines inégalités dans ces sphères. Par ailleurs, leur futur sera particulièrement affecté par les décisions prises aujourd'hui. Les recommandations faites par le CjM visent donc à ce que leurs préoccupations et intérêts soient pris en compte dans le développement du PUM 2050. Considérer les jeunes dans le plan d'urbanisme et de mobilité est primordial pour la vitalité et le dynamisme de Montréal, si elle souhaite retenir les jeunes et les jeunes familles à Montréal, les voir s'y établir à long terme et s'y épanouir.

Le CjM aimerait aussi que la Ville de Montréal retienne du présent mémoire l'importance d'inclure les jeunes dans la gouvernance. En effet, ceux-ci et celles-ci devraient être inclus autant dans l'élaboration de la version finale du PUM 2050 que de toutes les étapes qui mèneront à sa mise en œuvre afin que leur point de vue soit bien pris en compte. Dans le contexte où bien que 2050 paraît encore loin et qu'il faille y réfléchir dès aujourd'hui, il semble d'autant plus pertinent de pouvoir compter sur la perspective rafraîchissante des jeunes pour le futur.

Après tout, il s'agit de leur avenir à Montréal.

Annexe – Sommaire des recommandations

Population

- Protéger le parc locatif existant et assurer l'abordabilité des loyers montréalais.
- Encourager la création de projets immobiliers novateurs qui répondent aux diverses réalités de la jeunesse, et de créer des options d'hébergement adaptées aux besoins des jeunes en situation précaire.
- Favoriser la création de logements qui reflètent les diverses réalités des étudiant-es, tels que les étudiant-es monoparentaux, les étudiant-es marié-es et les étudiant-es à mobilité réduite, etc.
- Stimuler les organismes sans but lucratif (OSBL) à démarrer des projets d'habitation pour les 18-30 ans permettant une plus grande flexibilité dans les 15 critères de sélection afin de rendre les logements sociaux plus accessibles à la clientèle jeunesse, particulièrement celle vulnérable, handicapée ou marginalisée.
- Porter une attention particulière à ce que soient considérés, dans les projets bénéficiant des programmes municipaux d'habitation et les logements sociaux, non seulement les besoins des jeunes familles (notamment en matière d'accession à la propriété ou de logements familiaux convenables), mais aussi ceux des jeunes en général, qui seront probablement, dans un proche avenir, des familles à leur tour.
- Inciter les promoteurs à inclure la création de toits verts dans leurs projets afin de les bonifier.
- Encourager les promoteurs immobiliers à respecter les principes d'accessibilité universelle dans leurs projets soumis au règlement ou cédés à des organismes municipaux comme l'Office municipal d'habitation de Montréal.
- Utiliser le répertoire de vulnérabilité pour déterminer les bâtiments vacants à revaloriser dans le cadre de projets d'habitation cédés ou construits clefs en main par les promoteurs.
- Exploiter davantage les outils dont elle [la Ville] dispose pour la création d'unités de logement perpétuellement abordables pour les jeunes à travers le financement direct et la mise à disposition de terrains ou d'immeubles dédiés à cet objectif.
- Protéger, par la réglementation de la Ville de Montréal et des arrondissements, le parc locatif existant en explorant le potentiel du zonage locatif et en interdisant la réduction du nombre de logements dans les bâtiments existants, la division et la subdivision de logements, ou encore la conversion des maisons de chambres en un autre usage résidentiel.

- Étudier le potentiel de la sous-occupation des logements à Montréal et assurer un suivi des terrains, bâtiments et locaux vacants pouvant faire l'objet d'une revalorisation prioritaire pour la création de logements abordables.

Climat et environnement

- Faire la promotion de rues vertes et de jardins communautaires, le financement de projets de toitures végétales et la protection de la biodiversité à Montréal. Elles peuvent également se manifester à travers des pratiques et des stratégies au cœur desquelles figurent l'économie circulaire, ainsi que la promotion et la sensibilisation à une consommation plus responsable de l'eau.
- Offrir des subventions ou des réductions de taxes pour encourager les toitures vertes et d'intégrer des toitures vertes aux projets de logements sociaux
- Procéder à une révision de la réglementation de la Ville de Montréal et des arrondissements afin de favoriser l'intégration de pratiques circulaires, et ce, tout spécialement en ce qui concerne les approvisionnements, le zonage du territoire, les grands projets d'infrastructures ainsi que les secteurs de la construction, de l'habitation et de l'alimentation;
- Instaurer des rues zéro déchet, à favoriser l'écoconception des événements qui se déroulent sur son territoire, à mettre en place un incubateur d'entreprises axé sur les innovations en économie circulaire, à élargir le rôle des écocentres et à encourager et à mettre de l'avant les initiatives réalisées par les jeunes.

Inégalités sociales

- Poursuivre la promotion des services adaptés aux populations ayant des limitations fonctionnelles et physiques et contribuer à leur inclusion en s'assurant que les équipements correspondent à leurs besoins.
- Développer le transport et les infrastructures publiques afin de pourvoir aux besoins des quartiers les moins bien desservis, ainsi qu'aux personnes soumises à des horaires atypiques.
- Favoriser une offre d'alternatives résidentielles qui s'accompagne de mécanismes de consultation, de concertation et de dialogue entre les jeunes et les résident-es, commerçant-es et intervenant-es communautaires du quartier habité.
- Valoriser la présence et la contribution des jeunes Autochtones au sein de la ville, notamment dans le domaine des arts.

Mobilité

- Prioriser un accès abordable, prolongé et efficace du transport collectif sur l'ensemble du territoire montréalais, ainsi qu'à poursuivre les efforts de développement de l'espace urbain en augmentant les aires piétonnes et les pistes cyclables tout en assurant le passage sécuritaire des piétons et des vélos.
- Que l'ARTM et la STM portent une attention particulière au passage d'un mode à un autre en conceptualisant les pôles d'échanges intermodaux comme des espaces piétons afin, entre autres, de rendre la transition plus fluide, agréable et sécuritaire.
- Que la Ville de Montréal soutienne les déplacements en transports durables sur l'ensemble du territoire montréalais en favorisant la création et le maintien d'infrastructures adéquates et sécuritaires ainsi que l'ajout de stationnements sécurisés pour vélos, particulièrement autour des pôles d'échange intermodaux.
- Que la Ville de Montréal priorise les modes de transports durables sur la voirie, notamment en instaurant des espaces suffisants et sécuritaires pour les piétons, des pistes cyclables ainsi que des mesures préférentielles pour les autobus.
- Que la Ville de Montréal et les acteurs métropolitains du transport tels que l'ARTM et la STM, étudient la possibilité d'implanter des pôles de mobilité dans les pôles d'emplois excentrés inspirés de celui déjà mis en œuvre à Montréal, au pied de la Tour de la Bourse.

Activités

- Maintenir et développer des infrastructures accessibles et de qualité permettant aux jeunes de pratiquer des activités sportives, récréationnelles et artistiques.
- Assurer une certaine cohérence entre les stratégies de développement de la Ville en matière d'infrastructures sportives, de loisirs et culturelles, pour que les décisions prises par les arrondissements et les sociétés paramunicipales le soient en fonction d'une coordination générale des besoins à l'échelle de la Ville plutôt qu'uniquement en fonction de leurs propres paramètres décisionnels.
- Favoriser l'accès des jeunes à divers services, notamment de sport et de loisirs, par le biais de tarifs jeunesse.
- Favoriser le développement et le rayonnement d'activités portées par des jeunes.
- Reconnaître les jeunes Montréalais-es comme des acteurs et actrices légitimes de la nuit, et soutenir des initiatives entreprises en ce sens.
- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, assouplisse la réglementation en vigueur afin de permettre une fréquentation plus tardive des espaces publics, notamment des installations sportives et sanitaires dans les parcs publics.

- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, adapte l'éclairage aux diverses pratiques nocturnes, entre autres en offrant un éclairage dirigé plus tardivement, voire toute la nuit, dans certains lieux stratégiques tels que les sentiers et allées traversant les parcs publics ainsi que les installations sportives, tout en respectant les directives du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal afin qu'un tel éclairage ne constitue pas une nuisance pour le voisinage.
- Que la Ville de Montréal s'assure de la disponibilité en nombre suffisant d'installations sanitaires propres, sécuritaires et adéquates pour une utilisation nocturne dans les parcs publics.
- Que la Ville de Montréal améliore l'offre de services et d'activités nocturnes
- Que la Ville de Montréal favorise la participation des jeunes Montréalais-es à la vie nocturne, tout en veillant à prendre en compte leurs capacités économiques dans la programmation et l'organisation de l'offre de services et d'activités nocturnes.
- Que la Ville de Montréal développe une offre de services et d'activités nocturnes décentralisée par le biais de budgets participatifs, de consultations publiques et d'un soutien financier aux organismes qui participent au développement socioculturel, et qu'elle porte une attention particulière aux besoins et aux attentes des jeunes à l'échelle locale.
- Que la Ville de Montréal favorise l'inclusivité dans le développement d'activités nocturnes et qu'elle montre un souci pour la diversité des profils et des besoins des jeunes Montréalais-es.

Formes urbaines et occupation du sol

- Que les formes urbaines et l'occupation du sol permettent de promouvoir une utilisation nocturne saine et sécuritaire de l'espace public, la réduction de la place de l'automobile et l'augmentation, en quantité et en qualité, des infrastructures piétonnes, ainsi que celles dédiées aux transports actifs.
- Inviter les citoyen-nés à participer à la réflexion quant au rôle des nouvelles infrastructures numériques et de surveillance dans la ville.
- Encourager l'élaboration de mécanismes de participation publique pour engager les citoyen-nés sur l'utilisation des systèmes de décision automatisée (SDA) et la gouvernance des données qui en découle.
- Mettre de l'avant l'occupation transitoire des bâtiments qui s'y prêtent. Les espaces vacants méritent d'être mobilisés au bénéfice des communautés locales pour qu'il s'y développe de nouveaux espaces de vie pour les jeunes Montréalais-es.

Gouvernance

- Rendre plus concrets et plus structurants des mécanismes de gouvernance qui incluent les jeunes et leurs préoccupations.
- Favoriser la présence des jeunes sur les instances décisionnelles et consultatives en matière d'urbanisme et de mobilité ainsi que de permettre et d'encourager des initiatives originales en matière de mobilité, de logement, d'écologie et de culture.
- Engager les jeunes à travers des processus de consultation qui sont plus conviviaux et locaux.
- Porter une plus grande attention à l'élaboration de formations, à la création de postes au sein de différentes instances de la Ville et à la conception de campagne d'informations spécifiquement dirigées vers les jeunes Montréalais-es.
- Que les instances décisionnelles et consultatives revoient leurs méthodes de publicité et de recrutement pour mieux rejoindre les jeunes aptes et intéressé-es à siéger dans ces instances.
- Qu'une collaboration soit établie entre les comités consultatifs d'urbanisme, le Conseil jeunesse de Montréal et le Forum jeunesse de l'île de Montréal pour mieux faire connaître leurs méthodes de recrutement et les postes à pouvoir auprès des jeunes.
- Que davantage d'activités de promotion des banques de candidates et candidats aptes et intéressé-es à siéger à une instance décisionnelle ou consultative soient réalisées auprès de celles-ci.
- Que davantage d'activités de promotion des formations qualifiantes disponibles et des occasions d'implication soient réalisées auprès des jeunes.